

### Troisième trimestre 2017

## Boralex maintient le cap sur la croissance

La Société déclare des résultats d'exploitation en hausse et poursuit le développement de son portefeuille de projets

**Montréal, le 10 novembre 2017** – Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2017, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) enregistre des résultats d'exploitation en hausse par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Tant la production que les produits de la vente d'énergie et le BAIIA(A) ont augmenté, en majeure partie grâce à la contribution des sites acquis ou mis en service depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 dans le cadre de la stratégie de croissance de la Société.

« Le troisième trimestre a été l'occasion pour notre entreprise de poser d'importants jalons qui viennent appuyer notre stratégie de croissance à long terme, incluant l'atteinte d'une cible intermédiaire de 2 000 MW d'ici 2020 », fait remarquer le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « Nous venons tout juste d'ajouter trois projets de sites éoliens français à notre chemin de croissance pour un total de 55 MW additionnels. Ces sites entreront en service de façon graduelle d'ici la fin du second semestre 2019 et ils sont tous assujettis à des obligations d'achat à des prix déterminés et indexés. La récente entente avec la société britannique Infinergy nous ouvre également les portes pour établir de solides assises à moyen terme en Écosse, ce qui pourrait constituer un réel avantage sur le plan de la diversification géographique étant donné qu'on y retrouve les conditions de vent les plus favorables d'Europe. Par ailleurs, s'il était sélectionné par l'État du Massachusetts au début de 2018, le projet SBx (300 MW), présenté en partenariat avec Gaz Métro en juillet dernier, viendrait presque doubler la capacité des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, ce qui comblerait une part importante des objectifs de croissance à court terme de la Société. »

M. Lemaire a également tenu à rappeler que : « l'arrivée de la Caisse de dépôt et placement du Québec à titre de principal actionnaire de Boralex constitue une excellente nouvelle compte tenu de sa taille et de son expertise en matière de projets d'infrastructures. Cela permettra à Boralex d'explorer un plus grand nombre d'opportunités tout en s'inscrivant parfaitement dans la stratégie d'investissements responsables de la Caisse. »

### Faits saillants de l'exploitation

**Note** : les chiffres entre parenthèses ci-dessous indiquent les résultats selon la méthode de consolidation proportionnelle, par rapport à ceux obtenus selon IFRS.

Au cours du troisième trimestre 2017, Boralex a produit 605 GWh (706 GWh) d'électricité, en hausse de 32 % (23 %) par rapport à la même période de 2016. Cette hausse est principalement attribuable à la contribution des sites acquis et mis en service depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 et qui représentent une puissance installée additionnelle de 308 MW.

Excluant la contribution de ces sites, la production des installations existantes a augmenté de 12 % (7 %), grâce notamment à la performance améliorée des centrales hydroélectriques américaines et des sites éoliens français qui a largement compensé le

recul de production des sites éoliens au Canada. Quant aux centrales hydroélectriques canadiennes, leur production est dans l'ensemble demeurée stable par rapport à l'an dernier. Rappelons que du point de vue de la saisonnalité, les conditions éoliennes et hydrauliques sont généralement moins favorables au troisième trimestre.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Périodes de trois mois closes les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	IFRS		Consolidation proportionnelle <sup>(1)</sup>	
Production (GWh)	605	458	706	572
Produits de la vente d'énergie	74	54	85	66
BAIIA(A) <sup>(2)</sup>	39	25	50	35
Marge du BAIIA(A) (%)	53	46	59	53
Résultat net	(26)	(10)	(26)	(16)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(16)	(10)	(16)	(17)
Par action (de base et dilué)	(0,22 \$)	(0,16 \$)	(0,22 \$)	(0,26 \$)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	36	12	32	10
Marge brute d'autofinancement <sup>(3)</sup>	24	13	17	9

(1) Ces chiffres sont ajustés en consolidation proportionnelle et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(3) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	IFRS		Consolidation proportionnelle <sup>(1)</sup>	
Production (GWh)	2 258	1 845	2 632	2 223
Produits de la vente d'énergie	285	225	325	265
BAIIA(A) <sup>(2)</sup>	183	143	215	173
Marge du BAIIA(A) (%)	64	63	66	66
Résultat net	(17)	6	(17)	—
Résultat net attribuable aux actionnaires	(1)	4	(1)	(3)
Par action (de base et dilué)	(0,02 \$)	0,04 \$	(0,02 \$)	(0,05 \$)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	130	117	137	125
Marge brute d'autofinancement <sup>(3)</sup>	127	100	131	107

Notes (1), (2) et (3) idem au tableau précédent.

## Faits saillants financiers

Pour le troisième trimestre 2017, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 74 M\$ (85 M\$), en hausse de 38 % (29 %) par rapport à la même période de 2016. C'est ce qui lui a permis de dégager un BAIIA(A) en hausse de 59 % (43 %) pour atteindre 39 M\$ (50 M\$). Ainsi, du troisième trimestre 2016 à la même période de 2017, la Société a vu sa marge de BAIIA(A) augmenter de sept points de pourcentage, passant de 46 % à 53 % (de 53 % à 59 %).

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement a atteint 24 M \$ (17 M \$) au troisième trimestre 2017, contre 13 M \$ (9 M \$) un an plus tôt. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à la hausse de 14 M\$ (15 M\$) du BAIIA(A).

La Société déclare une perte nette attribuable aux actionnaires de 16 M\$ (16 M\$) ou 0,22 \$ (0,22\$) par action (de base et dilué) pour le troisième trimestre de 2017, contre une perte de 10 M\$ (17 M\$) ou 0,16 \$ (0,26\$) par action (de base et dilué) un an plus tôt.

## Perspectives

En France, deux nouveaux sites éoliens entreront en service d'ici la fin de décembre, pour une puissance installée additionnelle de 53 MW. Compte tenu de la mise en service depuis le début de l'année des sites éoliens Plateau de Savernat II, Voie des Monts et Mont de Bagny, pour un total de 38 MW, et de l'acquisition du site Niagara Region Wind Farm de 230 MW, Boralex prévoit terminer l'exercice 2017 avec une puissance installée sous son contrôle de 1 456 MW, soit 321 MW ou 28 % de plus qu'au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration a par ailleurs approuvé aujourd'hui même la mise en œuvre de trois projets éoliens en France, lesquels s'ajoutent au chemin de croissance de la Société. Il s'agit des sites Sources de l'Ancre de 23 MW, dont la mise en service est prévue au cours de la première moitié de 2019, puis des sites Seuil du Cambrésis de 20 MW et Basse Thiérache Nord de 12 MW, au deuxième semestre 2019.

Ainsi, pour 2018, le portefeuille de projets prévoit la mise en service de quatre nouveaux sites éoliens en France et d'un autre au Canada pour une puissance installée additionnelle de 104 MW. S'y ajoutera la centrale hydroélectrique de Yellow Falls de 16 MW, une première centrale hydroélectrique en Ontario pour Boralex. En 2019, le projet éolien Otter Creek de 50 MW verra le jour au Canada, en plus de ceux de Sources de l'Ancre, Basse Thiérache Nord et de Seuil du Cambrésis en France, ce qui portera à 1 681 MW la puissance installée totale de Boralex. Compte tenu des projets à un stade avancé de développement en France et des démarches entreprises ailleurs en Europe et en Amérique, la direction de Boralex demeure confiante d'atteindre sa cible de 2 000 MW d'ici la fin de l'exercice 2020, ce qui représente une croissance prévue de plus de 40 % par rapport à la puissance installée actuelle.

La Société poursuit par ailleurs ses efforts de développement dans différents marchés, dont ceux de l'Alberta et du nord-est des États-Unis. À cet effet, rappelons qu'elle a participé à l'appel de propositions de l'État du Massachusetts pour l'approvisionnement en énergie renouvelable. Le projet SBx, proposé en partenariat avec Gaz Métro en juillet dernier, vise l'ajout de 300 MW à la puissance installée des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré.

Soulignons également que la Société a porté en appel la décision du Tribunal administratif de Rennes d'annuler les permis de construction et d'exploitation du projet des Moulins du Lohan de 51 MW. À la lumière du contexte, de la jurisprudence et des raisons invoquées, elle est confiante que les permis lui seront restitués et qu'elle pourra mener le projet à terme.

Par ailleurs, le 17 octobre dernier, Boralex et la société britannique Infinergy ont conclu un accord de partenariat en parts égales en vue de la création de projets éoliens terrestres d'une puissance installée estimée à 325 MW. Ce partenariat compte un portefeuille de dix projets situés principalement en Écosse, lesquels sont à différentes étapes de développement, certains à la phase de prospection, d'autres, sur le point d'obtenir leur autorisation complète.

## Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 décembre 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2017. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

## À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience en matière d'optimisation d'actifs dans quatre secteurs d'activité : éolien, hydroélectrique, thermique et solaire. Elle s'assure d'une croissance soutenue grâce à une approche fondée sur la diversification, tant géographique que sectorielle, et une expertise de plus de 25 ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

## Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements dans les conditions générales du marché, les réglementations régissant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

## Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise en IFRS et en consolidation proportionnelle le BAIIA(A) et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour inclure d'autres éléments. La marge brute d'autofinancement correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.

La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés intermédiaires non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

## Consolidation proportionnelle

Le rapport intermédiaire contient également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Selon la méthode de consolidation proportionnelle, qui n'est plus permise en vertu des IFRS, les postes Participations dans les Coentreprises et Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises sont éliminés et remplacés par la part de Boralex (50 %) dans tous les postes aux états financiers (revenus, dépenses, actifs et passifs). Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi les tableaux qui sont inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS avec celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

## Renseignements :

### **Médias**

Julie Cusson  
Directrice,  
Affaires publiques et communications  
Boralex inc.  
(514) 985-1353  
julie.cusson@boralex.com

### **Relations avec les investisseurs**

Marc Jasmin  
Directeur,  
Relations avec les investisseurs  
Boralex inc.  
(514) 284-9868  
marc.jasmin@boralex.com

Source : Boralex